



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2022-094 - DETERMINATION D'UN TARIF POUR L'OCCUPATION DU CENTRE D'ACCES AUX PREMIERS SOINS (CAPS)**

Le quatorze septembre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 8 septembre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 33 |
| Convoqués   | 33 |
| Présents    | 21 |
| Excusés     | 11 |
| Absent      | 1  |

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT  
M. Jean-François GAUTIER - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN  
M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - Mme Maddy SAVALLE

**Excusés :**

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
Mme Valérie ROSE (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)  
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Françoise CRAND)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)

**Absent :**

M. Gabriel DUVAL

**Secrétaire de séance :**

Mme Maddy SAVALLE

**Rapporteur :**

M. Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances

La Commune est régulièrement sollicitée pour mettre à disposition de divers organismes les locaux du Centre d'Accès aux Premiers Soins (CAPS), en dehors des horaires d'ouverture du centre de soins.

Il est donc nécessaire de fixer un tarif d'occupation des dits locaux. Il est précisé que pour toute occupation du CAPS, une convention déterminant les conditions d'occupation, ainsi que les engagements respectifs de la Commune et du locataire sera prise. Conformément à la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relatives aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant notamment à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, la signature de cette convention fera l'objet d'une décision du Maire.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, en date du 5 septembre 2022 ;

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer ainsi le montant du loyer appliqué pour toute occupation temporaire du Centre d'Accès aux Premiers Soins (CAPS) :

| Durée de l'occupation | Tarif appliqué |
|-----------------------|----------------|
| ½ journée             | 25€            |
| 1 jour                | 50€            |

- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 20 septembre 2022

Le secrétaire de séance,  
Maddy SAVALLE



Le Maire,  
Danielle CORNET



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 20/09/2022.....
- De la publication ou notification le : .....21/09/2022.....